



Accident de voiture responsable sans constat

Par expert, le 24/10/2009 à 19:03

Bonjour,

Un ami a légèrement abîmé une voiture en reculant pour sortir d'un parking. Il a voulu être honnête et a laissé son numéro de téléphone. Il souhaitait parvenir à un accord à l'amiable mais le propriétaire de la voiture lui demande 300€ alors qu'il ne peut lui en offrir que 100€. Aucun constat n'a jamais été signé. Le propriétaire ne connaît pas l'immatriculation du véhicule de son ami, juste son nom et prénom et son numéro de téléphone. Le propriétaire a porté plainte contre lui. Que va-t-il se passer et que doit-il faire?

Merci par avance